

Les salariés bretons résident de plus en plus loin de leur lieu de travail

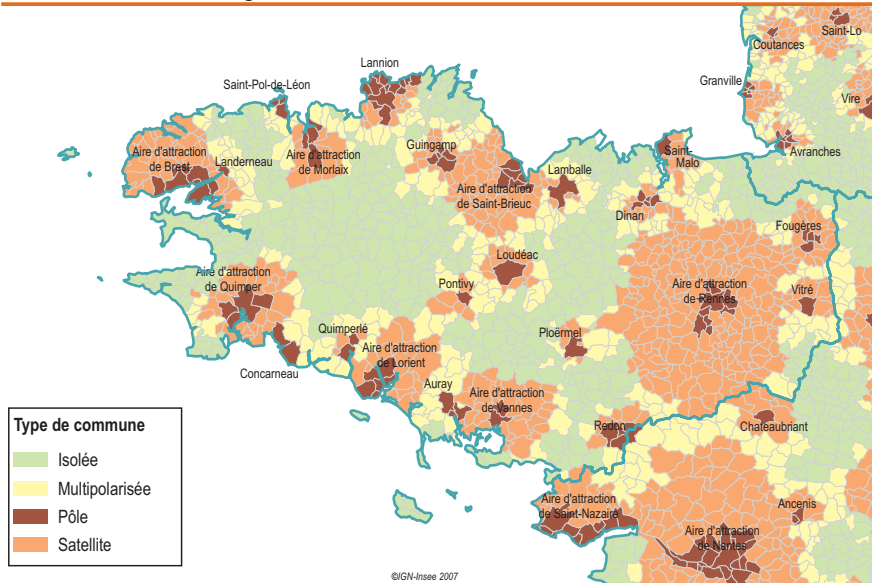
En 2004, 70 % des salariés bretons travaillent hors de leur commune de résidence. La moitié d'entre eux parcourt plus de quatorze kilomètres pour se rendre à son travail. Cette mobilité a nettement augmenté depuis 1999. Les emplois sont de plus en plus concentrés dans les pôles. Les actifs, en revanche, résident de plus en plus loin de leur lieu de travail. Les aires d'attraction des principaux pôles se sont donc agrandies. En Bretagne, les ouvriers représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus mobile.

En 2004, 70 % des 840 000 salariés bretons (non compris les salariés agricoles et les agents de l'État) travaillent en dehors de leur commune de résidence. Cette part a augmenté de 8 points depuis 1999. Une

partie de la population habite en effet de plus en plus loin des centres urbains alors que l'emploi y reste concentré : 59 % des emplois se situent dans les pôles urbains qui ne concentrent que 40 % de la population. La

Bretagne se distingue toutefois par une relative moindre concentration de l'emploi dans les pôles urbains : en France métropolitaine, 77 % des emplois sont localisés dans les pôles.

Aires d'attraction en Bretagne en 2004



Source : Insee, DADS

Définitions

Est considéré comme **pôle urbain** une unité urbaine d'une ou plusieurs communes qui compte au moins 5 000 emplois sur son territoire. Chaque commune de cette unité urbaine est alors une commune pôle.

La **zone d'attraction** (ou **aire d'attraction**) d'un pôle est constituée de manière évolutive par l'ensemble des communes du pôle ainsi que des communes satellites de ce pôle. Une commune est intégrée à la zone d'attraction si au moins 40 % des actifs qui résident dans cette commune travaillent dans la zone d'attraction. L'ensemble des communes satellites forme l'**espace satellite**.

Une commune est dite **multipolarisée** si au moins 40 % des actifs qui y résident vont travailler dans des zones d'attraction, sans cependant atteindre ce seuil pour une seule aire d'attraction. L'ensemble des communes multipolarisées forme l'**espace multipolarisé**.

L'espace satellite et l'espace multipolarisé réunis forment l'**espace périurbain**.

Les autres communes sont considérées comme des communes isolées. L'ensemble des communes isolées forme l'**espace rural**.

L'accroissement de la mobilité renforce le phénomène d'étalement urbain. De plus en plus de communes hébergent une part importante de salariés travaillant dans les pôles. L'espace périurbain s'est ainsi agrandi de 159 communes entre 1999 et 2004, renforçant ainsi l'attraction des pôles.

Les grands pôles urbains étendent leur attraction

Les communes satellites dépendent le plus des emplois des pôles. On y compte en effet presque deux actifs résidents par emploi. Ce déséquilibre varie selon les catégories socio-professionnelles, il est plus marqué pour les cadres et moins important pour les ouvriers.

Inversement, dans les pôles, les emplois salariés sont plus nombreux que la population active résidente de 151 000 emplois au total. Ce surplus a augmenté depuis 1999. Dans les pôles bretons, le ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents atteint 1,5. Il est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 1,2 dans les pôles. Ce taux de couverture varie d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre au sein d'un même espace. Comme au niveau national, c'est pour les professions intermédiaires que cet excédent relatif est le plus élevé dans les pôles et pour les cadres qu'il est le plus faible. En revanche, l'espace rural semble autonome en matière d'emploi, le taux de couverture avoisinant les 100 %.

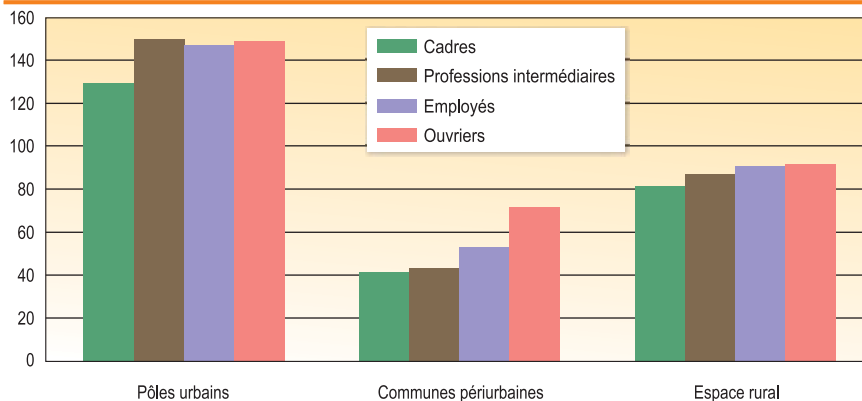
Ce sont les aires d'attraction des pôles urbains chefs-lieux de département qui se sont le plus étendues depuis 1999. Celles de Rennes et Saint-Brieuc ont gagné respectivement 33 et 22 communes. L'étalement autour de Vannes et Quimper est plus modeste avec 8 et 7 communes supplémentaires. Dans le même temps, Lorient ne compte que trois communes satellites supplémentaires et Brest aucune.

Les hommes sont plus mobiles que les femmes

Les trois quarts des actifs mobiles parcourent plus de huit kilomètres pour se rendre à leur travail. Les hommes sont en moyenne plus mobiles que les femmes, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle. Lorsqu'ils se déplacent, leurs trajets sont également plus longs : les hommes parcourent en moyenne 26 kilomètres contre 20 pour les femmes.

Des différences existent en outre selon le lieu de résidence. Parmi les habitants des pôles

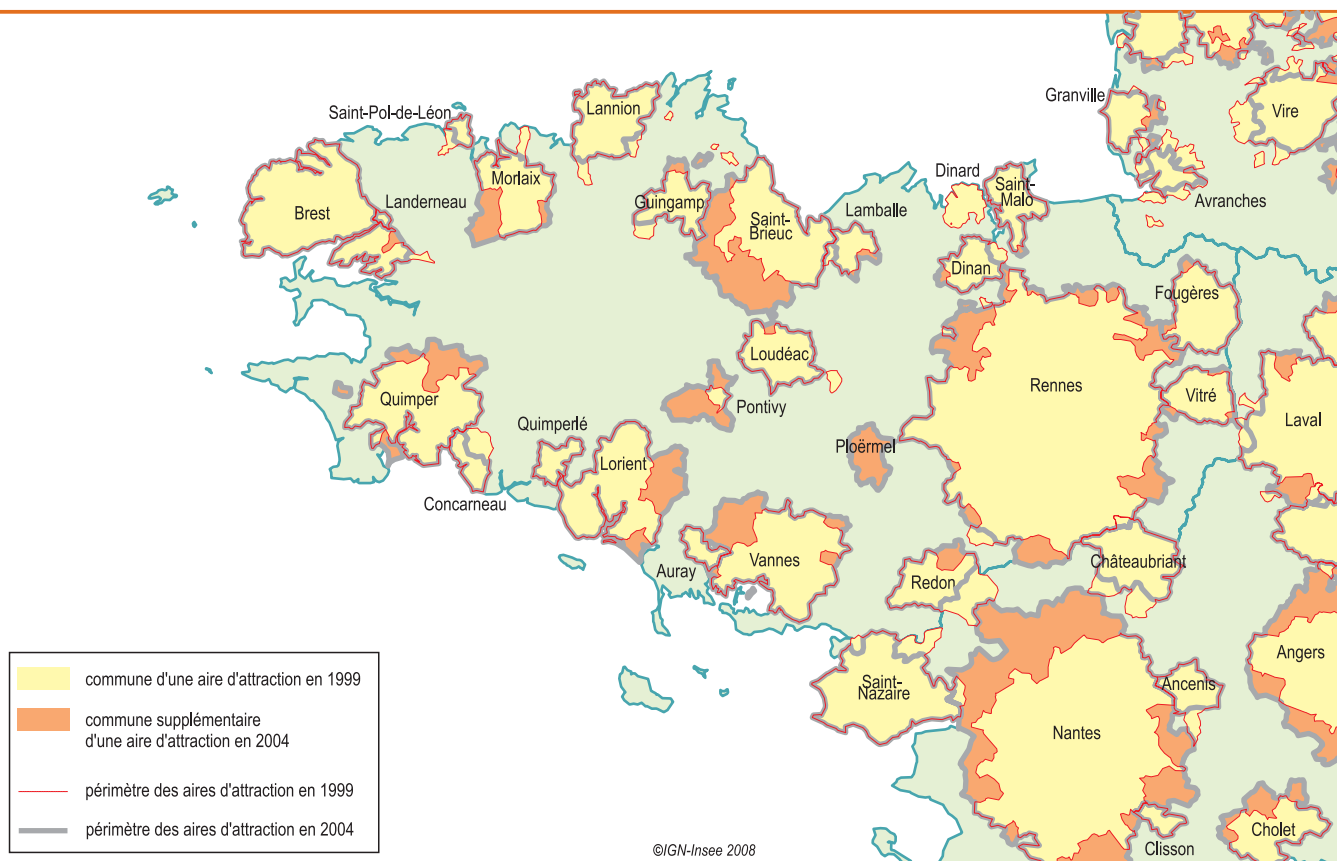
Taux de couverture de l'emploi en Bretagne selon le type d'espace et la catégorie socioprofessionnelle en 2004 (nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents en %)



Source : Insee, DADS

Lecture : dans l'espace rural, pour 100 ouvriers résidents, il y a 92 emplois d'ouvriers : il y a donc un déficit d'emplois par rapport à la population résidente. Dans les pôles urbains, toujours pour les ouvriers, ce ratio est de 149 : il y a donc un excédent d'emplois.

Évolution des aires d'attraction dans l'Ouest entre 1999 et 2004



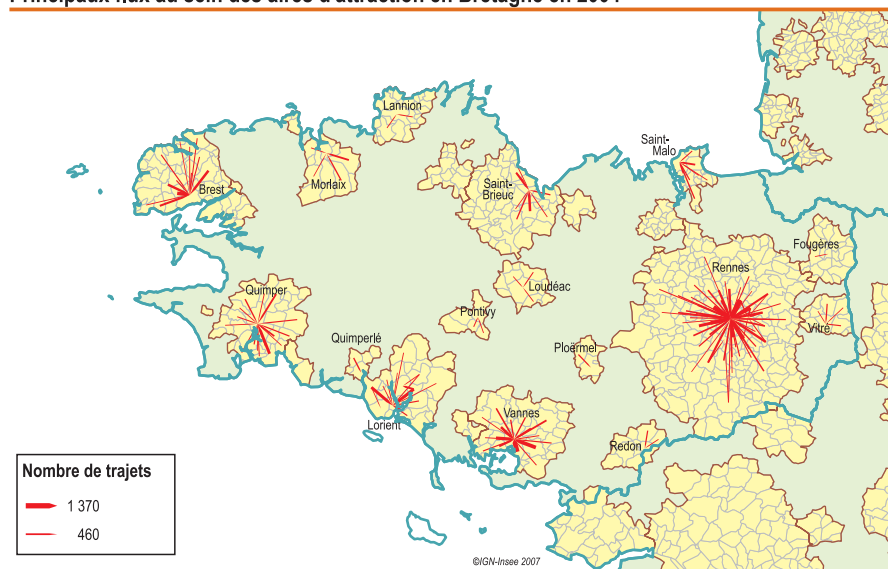
Source : Insee, recensement de population 1999, DADS 2004

urbains, les hommes sont nettement plus mobiles que les femmes, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Dans l'espace périurbain, en revanche, hommes et femmes quittent leur commune dans des proportions voisines pour aller travailler.

Des ouvriers plus mobiles en Bretagne, des trajets plus longs pour les cadres et les professions intermédiaires

La mobilité varie également selon la catégorie socioprofessionnelle. En Bretagne, comme en France métropolitaine, les employés quittent moins fréquemment leur commune pour se rendre à leur travail. En outre, lorsqu'ils le font, ils parcourent des distances moindres. Au niveau national, les cadres et les professions intermédiaires sont les plus mobiles. En Bretagne, ce sont les ouvriers. Cette particularité peut s'expliquer par l'implantation géographique des établissements de l'industrie agroalimentaire dans certains pôles. Ils concentrent de nombreux emplois ouvriers dans des petites et moyennes communes qui ne disposent pas forcément d'un parc résidentiel suffisant pour ces actifs.

Principaux flux au sein des aires d'attraction en Bretagne en 2004

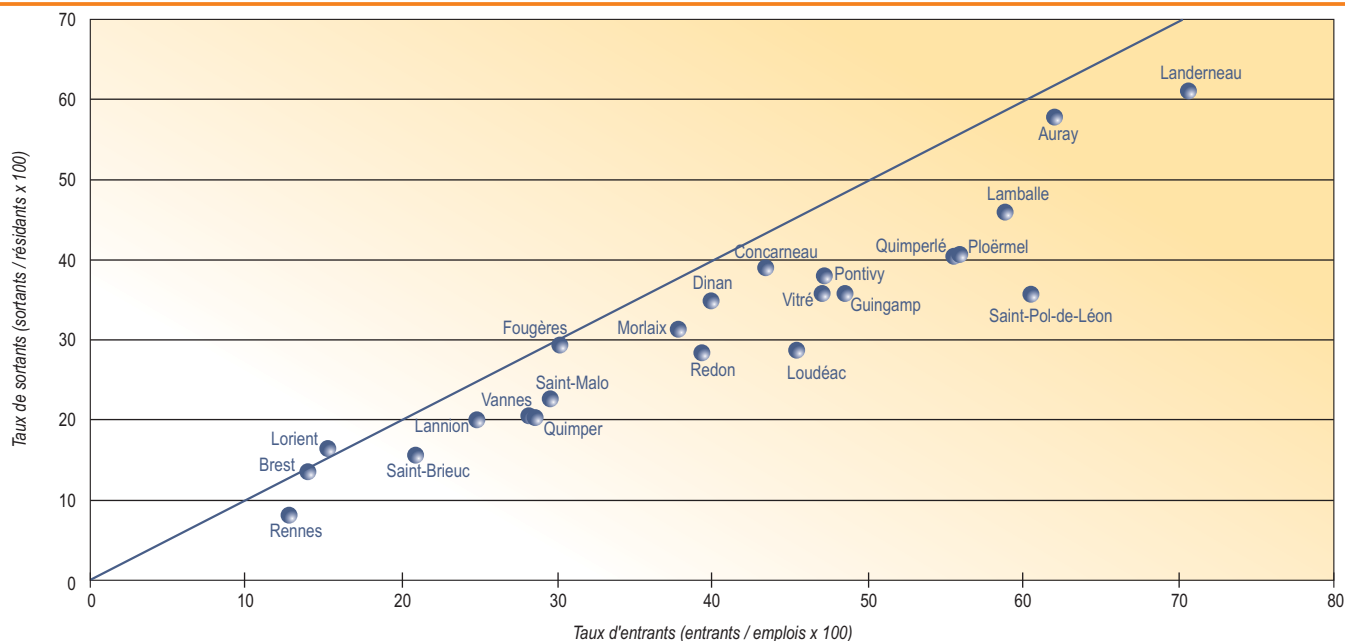


Source : Insee, DADS

Les cadres et professions intermédiaires travaillent moins souvent hors de leur commune de résidence que les employés et ouvriers. Mais ceux qui le font parcourent des distances un peu plus élevées que les ouvriers. Plus de 22 000, soit 8 % d'entre eux, ont un lieu de travail situé au-delà du Grand-Ouest (Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la

Loire). En Bretagne, il y a globalement 20 000 actifs résidents de plus que d'emplois. Parmi eux, il y a 40 % de cadres et autant de professions intermédiaires.

Taux de sortants et taux d'entrants des aires d'attraction des pôles urbains de Bretagne en 2004 (en %)



Source : Insee, DADS

Lecture : 18 % des actifs quittent l'aire d'attraction de Lorient pour aller travailler. 15 % des emplois de cette aire sont occupés par des actifs qui n'y habitent pas.

Des trajets plus ou moins longs selon le type de commune de résidence

La moitié des actifs résidant en Bretagne et mobiles dans le Grand-Ouest parcourt au moins quatorze kilomètres pour se rendre au travail, soit deux kilomètres de plus qu'au niveau national. Les résidents des pôles, par ailleurs plus nombreux à travailler dans leur commune de résidence, ont également un trajet médian plus court lorsqu'ils sont mobiles, à l'inverse des résidents des communes multipolarisées et isolées. La moitié des actifs mobiles résidant dans les pôles parcourt plus de 11 kilomètres contre 15 pour ceux des autres communes.

Le territoire se structure autour des aires d'attraction des grands pôles

Six aires d'attraction abritent plus de 40 000 emplois : Rennes, Saint-Brieuc, Lorient, Vannes, Brest et Quimper. Ce sont aussi celles qui regroupent le plus de communes. Elles ont peu d'échanges d'actifs avec le reste du territoire. Les taux de sortants et d'entrants

sont inférieurs à 15 % pour les zones d'emploi de Brest et Rennes. Les aires de Vannes et Quimper font exception avec des taux d'entrants de 29 %.

Dans les quatre départements bretons, l'espace rural s'est réduit depuis 1999. L'Ille-et-Vilaine est le département le plus polarisé. L'aire d'attraction de Rennes s'étend sur 205 communes, dont 201 en Ille-et-Vilaine. Elle regroupe 70 % des actifs et 71 % des emplois du département. Elle laisse donc peu d'espace à d'autres aires. Au total, l'Ille-et-Vilaine ne compte que 5 aires d'attraction, dont Redon qui rayonne sur des communes de trois départements. En 2004, les aires d'attraction des pôles d'Ille-et-Vilaine concentrent 90 % des emplois du département et 87 % des actifs.

Dans les trois autres départements, plus de 20 % des emplois et des actifs sont encore localisés dans les communes isolées. Le Morbihan est le département qui s'est le plus polarisé entre 1999 et 2004. Outre l'extension de la zone d'attraction de Vannes, Pontivy satellise 5 communes et Ploërmel émerge comme pôle de plus de 5 000 emplois. Au

total, 18 % des communes du département sortent de l'espace rural, soit en proportion deux fois plus que dans les trois autres départements. Le Morbihan reste cependant le département breton qui compte la plus grande part de communes isolées.

Les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Morbihan se caractérisent par leur maillage de pôles de moindre importance : 11 de leurs 18 pôles comptent en effet moins de 10 000 emplois. Grâce à ce maillage, l'espace multipolarisé s'agrandit et englobe désormais plus d'une commune sur cinq. Plus largement, l'espace périurbain tend à devenir continu sur une large bande côtière et, dans une moindre mesure, le long d'un axe nord-sud de Saint-Brieuc à Lorient. La partie centrale reste en revanche hors de l'attraction des pôles de plus de 5 000 emplois.

■ David Levy
Mickaël Ramonet

Source

Les données utilisées dans cette étude sont issues des fichiers de Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2004. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur des secteurs privé et semi-public ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année (les non-salariés et les agents de l'État ne font pas l'objet d'une déclaration). Ce document mentionne le lieu de résidence du salarié et l'adresse de son établissement de travail.

Les précédentes études nationales des déplacements domicile-travail à un niveau géographique fin ont été réalisées à l'aide des informations

issues des recensements de population, qui incluent l'ensemble des salariés et des non-salariés. Les comparaisons avec la présente étude sont donc délicates. Selon les données du recensement de 1999, et sur un champ plus large, la proportion de salariés quittant leur commune de résidence pour aller travailler était bien inférieure (64,6 %), quoiqu'en forte augmentation par rapport au recensement de 1990. Pour leur part, les non-salariés migrent beaucoup moins que les salariés : en 1999, 35 % d'entre eux changeaient de commune pour aller travailler.

Cette étude a été réalisée
en partenariat avec les conseils généraux
des Côtes-d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine, du Finistère et du Morbihan.

Pour en savoir plus

- Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation / Brigitte Baccaini, François Sémécurbe, Gwenaëlle Thomas. - Dans : *Insee première* ; n° 1129 (2007, mars). - 4 p.
- Les déplacements domicile-travail en 2004 : approche par zone d'emploi / Jean-Philippe De Plazaola, André Melquiond. - Marseille : Insee, 2008. - (Rapport d'étude ; 13). - Système en ligne.
- Centre Essonne Seine Orge : quatre salariés résidants sur dix travaillent sur leur territoire / Christèle Rannou-Heim et Olivier Satger, Patrick Thepin... [et al.]. - Dans : *Insee Ile-de-France : à la page* ; n° 290 (2007, déc.). - Système en ligne.
- Les déplacements domicile-travail dans le Gard dominés par le poids de Nîmes / Insee Languedoc-Roussillon ; Sophie Audric. - Dans : *Repères synthèse : pour l'économie du Languedoc-Roussillon* ; n° 8 (2007, oct.). - Système en ligne.
- Les déplacements domicile-travail dans l'estuaire de la Seine / Insee Haute-Normandie ; Damien Barthélémy, Jérôme Follin, Michaël Levi-Valensin. - Dans : *Cahier d'Aval* ; n° 77 (2007, sept.). - 12 p. - Système en ligne.
- Déplacements domicile-travail : un desserrement de l'emploi parisien vers la grande couronne / Danielle Jabot. - Dans : *Insee Ile-de-France : à la page* ; n° 265 (2006, mars). - 4 p. - Système en ligne.